AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1449
FR0000053399-FS0491

18 juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CNIM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 juillet 2014, la société par actions simplifiée Compagnie Nationale de Navigation[1] (29 rue Cambacérès, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 juillet 2014, les seuils de 20% des droits de vote et 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CNIM et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché de la totalité des actions CNIM détenues par le déclarant au profit de la société Soluni[2].

[1] Contrôlée par M. Patrick Molis.
[2] Cf. notamment communiqué diffusé le 17 juillet 2014 par la société Soluni.